



Fauche (SOS Sauvons les faons JU)

Mai 2023

AGRICULTURE ET FAUNE SAUVAGE

Synthèse du rapport d'étude « Protection de la faune sauvage en période de fauche »

1. OBJECTIF DE L'ÉTUDE

Le projet du Parc du Doubs « Agriculture et faune sauvage » a pour objectif de soutenir ou de développer, en collaboration avec le monde agricole et le monde académique, des solutions technologiques applicables à grande échelle pour épargner la faune sauvage en période de fauche.

Afin d'identifier des pistes pertinentes de travail, une étude a été menée dans le but d'explorer les solutions existantes ainsi que les recherches en cours sur la protection de la faune sauvage en période de fauche.

Ce document résume le rapport final d'une centaine de pages produit au terme de l'étude.

2. METHODOLOGIE

L'ensemble de la littérature sur le sujet a été passée en revue et des entretiens avec les différents acteurs ont été organisés. L'objectif de ces démarches était d'établir un inventaire des techniques de protection de la faune déjà mises en place, de mettre en lumière les besoins des acteurs principaux et d'identifier si les solutions existantes sont satisfaisantes ou si une nouvelle solution pourrait être développée.

Les acteurs, associations et autorités des trois cantons qui composent le Parc du Doubs ont été rencontrés, ce qui a permis d'avoir une vision représentative de la réalité du terrain sur l'ensemble du territoire du Parc.

Les milieux concernés sont les suivants :

- Les agriculteurs
- Les chasseurs
- Les associations de sauvetage de faons
- Les entreprises de machinisme agricole
- Les chambres d'agriculture et institutions
- L'office de l'environnement du canton du Jura
- Le milieu académique
- Le Parc naturel régional Chasseral

Au total, ce sont plus de 27 heures d'entretiens qui ont été réalisés.

Les données récoltées ont ensuite été regroupées, croisées et analysées dans un rapport détaillé qui met en lumière une problématique plus complexe que ce qui avait été supposé au départ de l'étude.

3. RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

3.1. PROBLÉMATIQUES LIÉES À LA FAUCHE

L'information principale qui ressort de l'étude est que les opérations de fauche sont destructrices pour l'ensemble de la faune de prairie, notamment à cause de l'évolution des machines agricoles, du manque de sensibilisation pendant la formation ainsi que des contraintes liées aux dates de fauches et des conditions météorologiques.

La mortalité de la faune lors de la fauche, qui se traduit surtout par la mortalité des nouveaux nés, engendre des conséquences négatives sur de multiples domaines : la biodiversité, la qualité du fourrage (contaminations bactériologiques), l'impact psychologique sur la personne ayant fauché un animal, l'image de l'agriculture auprès du grand public ou encore les questions de responsabilités.

L'étude souligne que de nombreuses d'espèces vivant dans les prairies de fauche sont concernées. La plus médiatisée et la plus émotionnelle est le chevreuil (faon). Cependant, sa population se porte bien sur l'ensemble du territoire Parc, grâce à la protection de l'espèce en dehors des périodes de chasses mais aussi grâce aux actions déjà prises par les agriculteurs et les différentes associations de sauvegarde du faon qui opèrent sur les trois cantons.

Plus problématique, le lièvre (levraut) ou encore les oiseaux nichant au sol (le tarié des prés, le râle des genêts ou encore l'alouette des champs) subissent gravement les conséquences de la fauche moderne. Espèces vulnérables protégées en Suisse, leur densité de population est en déclin constant voire considérée au bord de l'extinction pour le râle des genêts.

L'impact sur d'autres espèces telles que les insectes, les batraciens ou encore les petits vertébrés semble également problématique mais, à l'heure actuelle, il reste invisible puisque non chiffrable.

La fauche est donc à considérer comme une problématique globale puisque la faune de prairie en général est en régression de manière significative et qu'elle impacte la biodiversité ainsi que sur les espèces protégées vulnérables voire menacées.



Faon
(SOS Sauvons les faons JU)



Râle des Genêts
(Vogelwarte- Jari Peltomäki)



Lièvre brun
(ENV_JCSchaller)

3.2. LES MESURES DE PROTECTIONS EXISTANTES

Les solutions de protection de la faune sauvage peuvent être déployées en trois temps : en dehors de la période de fauche, avant la fauche et pendant la fauche.

En dehors de la période de fauche, les actions mises en œuvre sont essentiellement liées à la formation des agriculteurs afin d'adapter leurs pratiques et encourager les mesures écologiques. L'observation régulière des parcelles permet par exemple de constater la présence de chevreuils, lièvres et oiseaux nicheurs. Par ailleurs, l'instauration de zones classées en « surfaces de promotion de la biodiversité », ou zones refuges, permettent à toutes les espèces de compléter leur cycle de reproduction notamment grâce à des dates de fauches plus tardives.

Les jours précédents la fauche, des techniques peu coûteuses mais qui demandent plus d'investissement en temps font leur preuve. L'effarouchement sonore, visuel, odorant ou encore à ultrason, a un impact direct sur la présence d'animaux adultes (chevreuil, lièvre) mais il est peu efficace sur les levrauts et les nids d'oiseaux déjà installés.

Depuis quelques années, l'utilisation de drones a montré son efficacité. Qu'ils soient associés à une caméra thermique ou à infrarouge, ces appareils détectent précisément la présence de faons sur une parcelle. Il s'agit cependant d'un dispositif qui coûte cher et qui nécessite d'anticiper la fauche puisque l'agriculteur doit faire appel à l'une des associations de sauvetage de faon habilitée à piloter un drone. Par ailleurs, la fenêtre d'action est très restreinte, le survol des champs devant se faire avant que la température ambiante ne soit trop élevée. Enfin, malgré une grande avancée technologique et un

matériel toujours plus performant, la détection des levrauts ainsi que des nids d'oiseaux est peu efficace avec cette méthode.

Un espoir est toutefois permis puisque des drones équipés de dispositifs d'intelligence artificielle sont actuellement testés par le milieu académique.

Ils devraient pouvoir analyser les images de manière autonome avec précision et dans une fenêtre d'action plus large.



Drone (SOS Sauvons les faons JU)

Pendant la fauche, certaines bonnes pratiques sont appliquées par les agriculteurs par exemple en fauchant de l'intérieur vers l'extérieur de la parcelle, en retardant ou échelonnant les dates de coupes, en réduisant la vitesse de conduite du tracteur, en augmentant la hauteur de coupe de l'herbe, etc. Cependant, ces pratiques permettent de préserver uniquement les espèces capables de fuir, ce qui n'est pas le cas pour les faons ou les levrauts, qui restent tapis au sol, et encore moins pour les nids d'oiseaux.

Des barres d'effarouchement (sonore ou physique) peuvent être installées à l'avant du tracteur pour faire fuir le gibier. Malheureusement elles ne sont que peu efficaces sur les petits couchés au sol et nécessitent une conduite très lente de la faucheuse afin d'avoir le temps de stopper la machine.

Un constructeur de machines agricoles a développé des outils de détection directement installés sur le tracteur afin d'avoir un signalement « en direct » de la présence d'un animal. Le dispositif Sensosafe de Pöttinger (Autriche) couple des capteurs infrarouges optiques directement sur les barres de coupe. En cas de détection d'un animal par le système, la barre de coupe se lève automatiquement afin de ne pas faucher la zone problématique. Ce système est efficace pour les faons, les lièvres voire les grands oiseaux. Il souffre toutefois de facteurs limitant notamment au niveau du lourd investissement financier ainsi qu'au niveau humain (réduction de la vitesse de fauche, temps de réaction pour stopper le tracteur, etc.).



Dispositif Sensosafe fixé à l'avant du tracteur (Pöttinger)

3.3. PISTES DE DEVELOPPEMENT POUR LE PARC

L'étude recense dans le détail les avantages et inconvénients de chacune des mesures de protection existantes. Sur cette base, 16 pistes de développement ont été identifiées pour améliorer les mesures. Elles sont regroupées ici en trois axes.

1. Information, sensibilisation et promotion des solutions existantes.

Il semble important de mieux sensibiliser le monde agricole à l'impact sur la biodiversité des pratiques de fauche ainsi que des équipements utilisés. De plus, faciliter l'accès à l'information sur cette thématique paraît également nécessaire.

Une collaboration avec les écoles d'agriculture pourrait être envisagée afin de développer des supports de communication, des modules de formation continue ou encore mettre sur pied des journées d'échanges entre les différents acteurs.

La création d'un répertoire de contacts commun aux trois cantons qui composent le territoire du Parc semble également une piste à envisager, par exemple en développant une plateforme web ou une application mobile intercantonale en collaboration avec les associations de sauvegarde et les hautes écoles.

Par ailleurs, le Parc pourrait communiquer plus activement sur les actions des différentes associations de sauvegarde afin de les rendre plus visibles et ainsi rendre plus systématique leur sollicitation par le monde agricole.

Une autre suggestion serait d'échelonner les dates de fauche, par exemple dans le cadre des éco-réseaux. De manière générale, et même si la problématique se situe au niveau de la politique agricole, une désintensification de l'agriculture serait souhaitable.

2. Soutenir la recherche pour améliorer des solutions existantes ou trouver de nouvelles solutions.

La technologie actuelle, bien qu'en évolution constante et rapide, rencontre encore des obstacles pour une détection efficace du faon dès que la température ambiante devient trop élevée. Par ailleurs, elle est encore quasi inefficace sur la protection de la faune plus petite, telle que le lièvre ou les oiseaux nicheurs.

En collaboration avec les milieux académiques (Hautes écoles ou Universités), des recherches pour améliorer les performances de l'intelligence artificielle pourraient être menées, dans le but de rendre détectable le lièvre, de pouvoir utiliser cette technologie pendant la fauche (et non pas en amont) et sur des fenêtres d'action plus longue (à toute heure de la journée).

3. Apporter un soutien matériel pour effectuer des tests ou rechercher des fonds afin d'équiper les associations déjà opérationnelles sur le territoire.

Le Parc pourrait prendre part à des projets d'observation (monitoring) et de protection du faon, du lièvre ou des oiseaux nicheurs en collaboration avec des instances cantonales ou des associations de protection de l'environnement. L'objectif serait d'avoir une meilleure connaissance des endroits privilégiés de ces espèces et déterminer de façon plus cohérente les actions à mener (création d'un répertoire des zones à risques, meilleure identification des zones refuges, contrôles systématiques de ces zones avant la fauche, utilisation de la technologie de détection adaptée selon l'espèce).

Une autre piste serait de faire du territoire du Parc un terrain d'étude pour des tests de matériel en collaboration avec les hautes écoles, le milieu agricole, les entreprises de fauche ou encore les associations de protection. Une étude statistique seraient menée et permettrait de juger de l'efficacité des technologies utilisées sur la population des espèces prairiales.

Par ailleurs, un soutien financier obtenu grâce à des recherches de financements pourrait être apporté aux agriculteurs, communes ou associations de protection pour faciliter l'accès à ces technologies très

coûteuses. Un système de mise en réseau du matériel (location, prêt, achat groupé) permettrait d'optimiser son utilisation. Le développement d'une application mobile de location de ce matériel pourrait être envisagé sur le territoire Parc.

4. BILAN

Une réunion rassemblant les acteurs ayant participé à cette étude a été organisée en février 2023 pour prendre connaissance et débattre des résultats. Il a notamment été relevé que les actions et mesures prises sont actuellement très « compartimentées », à l'intérieur des cantons et des districts, et qu'aucun organisme assure une véritable information et coordination entre les acteurs. De ce point de vue, le Parc du Doubs pourrait prendre ce rôle de facilitateur et de mise en relation des différents protagonistes de la problématique de la protection de la faune en période de fauche. Cela éviterait, par exemple, de voir se déplacer deux pilotes de drones sur deux exploitations agricoles voisines, sans coordination préalable.

À l'occasion de cette réunion, l'idée a également été émise de constituer une base de données communes sur les faons sauvés et d'établir une cartographie des zones à risques sur la base des données des associations. Ces données pourraient être mises à disposition des acteurs sur une plateforme web.

Dans tous les cas, il a été rappelé que les agriculteurs ont surtout besoin d'information pour mieux connaître cette problématique, mais également d'autonomie pour la gérer et de moyens financiers pour la mettre en œuvre. Les associations de protection de la faune et de chasse ont quant à elles besoin de visibilité et de promotion pour faire connaître leurs services. Quant au secteur des hautes écoles, il se dit ouvert à la poursuite des recherches pour améliorer les solutions techniques existantes et explorer de nouvelles pistes.

En conclusion, la protection des faons, espèce qui se porte bien mais qui représente des contraintes économiques notables pour le monde agricole et qui engendre des répercussions émotionnelles fortes, reste un thème d'actualité. Cela est d'autant plus vrai que le lièvre et les oiseaux nicheurs au sol, espèces menacées, sont également concernés par cette problématique et qu'ils ne bénéficient que de peu de solutions de protection actuellement. Les efforts pour développer les méthodes de protection doivent donc se poursuivre.